

Communiqué de presse

Agriculture en Suisse

12 accidents mortels au premier semestre

Moudon VD, 20 juillet 2023 – Au cours du premier semestre 2023, agriss et le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) ont recensé 12 accidents mortels en lien avec l'agriculture*. En comparaison, 20 accidents mortels ont été recensés au premier semestre de l'année précédente.

Neuf accidents dus à des travaux agricoles

Trois hommes ont perdu la vie dans la chute d'un tracteur ou d'un transporteur. Un homme a subi des blessures mortelles lors de travaux d'entretien avec une débroussailleuse. Un père et son fils ont été retrouvés sans vie après avoir travaillé dans une fosse à lisier.

Deux hommes sont décédés suite à une chute de grande hauteur. Un berger est décédé en essayant de sauver une chèvre prise dans une crevasse.

Des âges divers

La moyenne d'âge de ces neuf personnes décédées est de 60 ans. La personne la plus jeune avait 28 ans et la plus âgée 81 ans. Trois des personnes accidentées avaient déjà atteint l'âge de la retraite.

Accidents avec des tiers

En outre, trois accidents impliquant des tiers mortellement blessés ont été recensés. Il s'agit de collisions entre une conductrice de vélo électrique, un motocycliste et un automobiliste avec des véhicules agricoles dans le trafic routier.

Une prévention ciblée est nécessaire

L'agriculture est l'un des secteurs où le nombre d'accidents est le plus élevé en Suisse. L'erreur humaine, en tant que facteur de risque, joue souvent un rôle important dans les accidents. Une prévention efficace des accidents garantit la présence des dispositifs de sécurité nécessaires sur les véhicules, les machines et les postes de travail et que les personnes qui travaillent respectent et appliquent les règles de sécurité.

Utiliser des moyens auxiliaires

La solution de branche agriTOP ainsi que l'offre de conseil et de formation continue du SPAA constituent des aides à la mise en œuvre ciblée de mesures de prévention.

Les exploitations qui souhaitent évaluer leur situation en matière de sécurité au travail et de protection de la santé peuvent le faire à l'aide de l'auto-contrôle sur www.securitealaferme.ch. Ce contrôle, gratuit et anonyme, donne des conseils et des informations complémentaires pour améliorer la sécurité dans sa propre exploitation.

***La collecte des données n'est pas exhaustive**

Il n'existe aucune obligation de déclarer les accidents agricoles, c'est pourquoi il n'est pas possible de disposer de statistiques fiables. Les déclarations d'accidents sont recueillies via des médias, des rapports de police ainsi que des déclarations des autorités et des personnes concernées.

Personne de contact pour toutes questions

Didier Banderet

Conseiller en prévention

didier.banderet@agriss.ch

021 557 99 18

Cet article a été rédigé en collaboration avec agriss.ch.

